

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

877^{EME} RÉUNION

10 SEPTEMBRE 2019

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC / PR / BR. (DCCCLXXVII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a consacré sa 877^{ème} réunion, tenue le 10 septembre 2019, à une séance publique sur le thème: "Le changement climatique et ses impacts sur les Petits États insulaires en développement".

Le Conseil et les participants ont pris note de l'allocution de S.E. l'Ambassadeur Mohammed Arrouchi du Royaume du Maroc, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de septembre 2019. Ils ont également pris note des présentations de S.E. l'Ambassadeur Davis Pierre de la République des Seychelles, en sa qualité de champion de l'Economie bleue et du Département de l'Economie rurale et de l'agriculture de l'UA, ainsi que la déclaration de S.E. Hanna S. Tetteh, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies et chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (UNOAU). Ils ont en outre pris note des déclarations faites par les représentants des États membres de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales (CER), des partenaires de l'UA et des organisations internationales.

Le Conseil a rappelé toutes les décisions de la Conférence de l'UA sur le changement climatique, en particulier les décisions [Assembly/AU/Dec723 (XXXII)] adoptée lors de sa 32^{ème} Session ordinaire tenue en février 2019 et [Assembly/AU/Dec.669 (XXX)] adoptée lors de sa 30^{ème} Session ordinaire tenue en janvier 2018. Le Conseil a également rappelé ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur le changement climatique, en particulier le récent communiqué de presse [PSC/PR/BR. (DCCCLXIV)] adopté lors de sa 864^{ème} réunion tenue le 6 août 2019.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la vulnérabilité des Petits états insulaires en développement face aux effets néfastes croissants du changement climatique qu'ils subissent déjà, y compris l'élévation du niveau de la mer, l'érosion des côtes, l'acidification des océans et les phénomènes météorologiques extrêmes. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres d'accroître les investissements dans les programmes d'adaptation et de résilience. Le Conseil a souligné la nécessité d'intégrer l'économie bleue en tant que composante clé dans les plans et programmes de développement et d'investissement nationaux, afin de renforcer la résilience face aux effets négatifs du changement climatique qui entraînent la dégradation de l'environnement.

Le Conseil a également exprimé sa profonde préoccupation face au fait que l'élévation du niveau de la mer en raison du réchauffement de la planète continue de poser un risque important pour les Petits États insulaires en développement, menaçant ainsi leur survie et affectant la biodiversité, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés. Le Conseil a souligné la nécessité de préserver la biodiversité pour assurer la préservation des moyens de subsistance des Petits États insulaires en développement et des communautés côtières.

Le Conseil a fortement salué le leadership et les efforts déployés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour l'opérationnalisation de la Commission dédiée au Bassin du Congo, qui a tenu son premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement, à Brazzaville, le 29 avril 2018, sous la présidence de S.E. le Président Denis Sassou NGUESSO de la République du Congo, ainsi que l'opérationnalisation de la Commission dédiée à la région du Sahel, qui a tenu son premier

Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Niamey, au Niger, le 25 février 2019, sous la présidence de S.E. le président Mahamadou Issoufou de la République du Niger, conformément à la décision du 1^{er} Sommet africain de l'action en faveur d'une co-émergence continentale, tenue en marge de la COP 22 (Marrakech, 2016).

Le Conseil a souligné l'importance cruciale que revêt la mise en place de la Commission des États insulaires, qui contribuera largement aux efforts continentaux visant à résoudre les problèmes liés aux effets du changement climatique sur les Petits États insulaires en développement en Afrique.

Le Conseil a salué les initiatives et les efforts déployés par l'UA, tels que ceux du Comité des chefs d'État et de Gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), l'Initiative d'adaptation africaine (AAI), l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI) et l'Initiative de l'agriculture africaine (AAA), qui visent à traiter les actions en cours sur l'adaptation, l'atténuation et le renforcement de la résilience liées au climat, entreprises par les États membres de l'UA aux niveaux national et régional.

Le Conseil a souligné la nécessité d'accorder la priorité aux systèmes d'alerte rapide, aux mécanismes de prévention et aux stratégies de réduction des risques de catastrophe.

Le Conseil a noté avec préoccupation qu'il n'existait pas de financement suffisant pour lutter contre les impacts actuels du changement climatique. À cet égard, le Conseil a demandé au Président de la Commission de l'UA d'explorer les moyens innovants de financer des actions de lutte contre le changement climatique en Afrique, y compris le partenariat avec le secteur privé pour combler le déficit de financement actuel, afin de fournir aux trois commissions susmentionnées, AAI, AREI et AAA, tout le soutien nécessaire, et a appelé tous les États membres à soutenir cette initiative.

Le Conseil a réitéré son appel pour le soutien des engagements et des accords internationaux et régionaux sur le changement climatique, en particulier de l'Accord de Paris, et appelé la communauté internationale à honorer l'engagement pris de contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique par an, pour financer des actions de lutte contre le changement climatique aux niveaux national, régional et international. Le Conseil a également rappelé la nécessité de mettre en œuvre les dispositions contenues dans le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et ses quatre domaines d'action prioritaires pour prévenir/réduire les risques de catastrophe nouveaux/existants, à savoir comprendre le risque de catastrophe, renforcer la gestion des risques de catastrophe; investir dans la réduction des catastrophes pour la résilience et renforcer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour "Reconstruire en mieux" dans le redressement, la réhabilitation et la reconstruction.

Le Conseil a demandé au Président de la Commission de l'UA d'accélérer la nomination d'un Envoyé spécial de l'UA pour le changement climatique et la sécurité et au Comité des Représentant Permanent (COREP) d'opérationnaliser son Sous-comité chargé de l'environnement.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2019-09-10

Peace and Security Council 877th Meeting 10 September 2019 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security Council (PSC)

African Union Commission

<https://archives.au.int/handle/123456789/6862>

Downloaded from African Union Common Repository